



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

TITRE DE PERCEPTION



FINANCES PUBLIQUES

DDFIP VAUCLUSE
AV DU SEPTIEME GENIE, BP 71095
COMPTABILITE RNF - CITE ADMINISTRAT
84097 AVIGNON CEDEX 9



4610-005233-0014-2



HECTARE SAS CAMPAGNO AUDREY
VILLAGE EXPOBAT
PLAN DE CAMPAGNE
13480 CABRIES

Vos références

Numéro de facture : PACA 23 2600024704

Référence du titre :
084000 023 075 013 465240 2023 0019698

Date d'émission : 02/05/2023
Numéro d'état récapitulatif : 12383

Votre situation

Somme à payer : 2 129,00 €

Date limite de paiement* : 15/07/2023

Objet de la créance : Taxe d'aménagement (articles L. 331-1 à L. 331-34 du code de l'urbanisme). Dossier n° PA01307120C0005 du 24/02/2021. Deuxième échéance de votre autorisation initiale.

HECTARE
URBANISME DURABLE
EXPOBAT VILLAGE / PLAN DE CAMPAGNE
13480 CABRIES
04 42 02 00 92
SIREN 351 338 660

Bay pour avis
le 22/05/23
CAMPAGNO
[Signature]

***IMPORTANT : toute somme non acquittée à la date limite de paiement sera majorée de 10%**
(article 55 III B de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010).

Partie à détacher suivant le pointillé ✂

Numéro de facture : PACA 23 2600024704
N° de titre :
084000 023 075 013 465240 2023 0019698

Date limite de paiement : 15/07/2023
Montant en euros : 2 129,00

REP

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

HECTARE SAS CAMPAGNO AUDREY
VILLAGE EXPOBAT
PLAN DE CAMPAGNE
13480 CABRIES

*

TALON DE PAIEMENT

CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
59885 LILLE CEDEX 9

Veuillez
détacher le talon
ci-contre et le
joindre à votre
règlement

888111000135 35002623260002470400840008994806 212900

=> Renseignements sur le paiement :

DDFiP VAUCLUSE

AV DU SEPTIEME GENIE, BP 71095

COMPTABILITE RNF - CITE ADMINISTRAT

84097 AVIGNON CEDEX 9

Tél : 04 90 80 41 00

Courriel : ddfip84.pgp.produitsdivers@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil : SUR RENDEZ VOUS UNIQUEMENT

=> Renseignements sur le calcul de la somme à payer :

Ministère : Trans.écologie.cohésion

DDTM 13

. Impasse Frères Pratési

13098 Aix en Provence Cedex 2

Tél : 0465386341 ou 6355

COMMENT PAYER CE TITRE DE PERCEPTION

Vous voulez payer par internet :

- Rendez-vous sur le site www.payfip.gouv.fr

- Saisissez :

l'identifiant structure publique : 91524A

le numéro de la facture : PACA 23 2600024704

le montant de la facture : 2 129,00 €

- Renseignez votre adresse électronique, un courriel de confirmation vous sera envoyé.

- Choisissez votre mode de paiement afin de finaliser la transaction (munissez-vous de votre carte bancaire ou, si vous souhaitez payer par prélèvement unique, de vos identifiants d'accès au site impots.gouv.fr).

Vous voulez payer par virement :

Saisir les références bancaires BDFEFRPPCCT (BIC) FR11 3000 1001 69A8 4000 0000 022 (IBAN), en rappelant le numéro de facture : PACA 23 2600024704.

Vous voulez payer par chèque :

- Libellez votre chèque à l'ordre du Trésor public ;

- Joignez le talon pour servir de référence, sans l'agrafer ni le coller ;

- Envoyez votre chèque accompagné du talon, sans autre document, en utilisant l'enveloppe retour.

Vous voulez payer en numéraire :

Réglez en espèces, dans la limite de 300 €, muni du présent titre, au guichet de la DDFiP VAUCLUSE dont les coordonnées figurent ci-dessus.

COMMENT RÉCLAMER ?

Vous voulez contester le montant de votre titre de perception :

Adressez votre demande à la DDFiP VAUCLUSE dont les coordonnées figurent ci-dessus, dans les deux mois qui suivent la notification du présent titre de perception (art. 117 à 119 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable).

Le présent titre a été rendu exécutoire par l'ordonnateur en vertu des articles 11 et 28 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable.

Nom	MAUREL	Ordonnateur
Prénom	Nicolas	
Qualité	Chef du Pôle A.D.S Fiscalité - DDTM 13	

Pour les données vous concernant, le droit d'accès et de rectification prévu par la loi n° 78-17 du 6-1-1978 modifiée s'exerce auprès du service compétent dont les coordonnées se trouvent ci-dessus à la rubrique "Renseignements sur le calcul de la somme à payer".

DÉTAIL DE LA SOMME À PAYER

Taxe d'aménagement (articles L. 331-1 à L. 331-34 du code de l'urbanisme). Dossier no PA01307120C0005 du 24/02/2021. Deuxième échéance de votre autorisation initiale. Descriptif du projet. PLAN DES PENNES 13170 Les Pennes-Mirabeau. Surface taxable totale créée de la ou des constructions : 0 m². Nombre de places de stationnement situées à l'extérieur de la construction : 13. Montants et éléments de calcul. Part communale brute de la taxe d'aménagement : 3250 euros. Part départementale brute de la taxe d'aménagement : 1008 euros. Taux communal(ux) appliqué(s) au projet : 5%. Taux départemental(ux) appliqué(s) au projet : 1,55%. Ces taux sont ceux en vigueur aux dates d'autorisation ou éventuellement à la date de votre certificat d'urbanisme. Valeurs forfaitaires applicables en fonction des dates d'autorisation : m² hors Ile-de-France : 767 euros/m². Emplacements de stationnement (non compris dans la surface taxable de construction) : 5000 euros/unité. Abattements et exonérations. Montants après abattements et exonérations. Part communale de la taxe d'aménagement : 1625 euros. Part départementale de la taxe d'aménagement : 504 euros.

Somme à payer : 2 129,00 €

